

# DOSSIER INSCRIPTION ST LEONARD DE NOBLAT 2026-2027



CHEMIN DE LA FORESTIERE - 87400 ST LÉONARD DE NOBLAT

## ALSH PERISCOLAIRE - VILLE DE ST LEONARD DE NOBLAT

**ouvert pour les 3/11 ans le mercredi matin  
uniquement pour les enfants scolarisés à St Léonard**

inscription : [periscolaire@ville-saint-leonard.fr](mailto:periscolaire@ville-saint-leonard.fr)

Mme Marie-Charlotte SANTANA

## ALSH - ESPACE JEUNES FOYER RURAL ST LEONARD DE NOBLAT

**ouvert à TOUS le mercredi après midi à partir de 12h00  
et les vacances scolaires**

**pour les 6/10 ans :**

inscription : [accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr)

Mme Séverine JALOUNEIX

**pour les 11/17 ans :**

inscription : [jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr)

M. Jean COLOMBET





## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX ACCUEILS DE LOISIRS

### ALSH Foyer Rural



### ALSH PERISCOLAIRE



L'ALSH géré par le Foyer Rural Centre Social fonctionne le mercredi de 12h00 à 18h30 et toutes les vacances scolaires de 7h20 à 18h30 pour les enfants de 6 à 17 ans.

L'accueil durant les vacances scolaires se fait entre 7h20 et 9h00 et le soir entre 17h00 et 18h30.

L'ALSH périscolaire géré par la commune de St Léonard de Noblat fonctionne uniquement les matins et les soirs avant et après l'école et le mercredi de 7h00 à 12h00 sans repas ou 13h30 avec repas pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur les écoles de la commune (écoles : G. Sand, Pressemagne et Gay Lussac)



## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT



L'accès à l'ALSH est soumis à l'inscription préalable de l'enfant au moins 2 jours avant le 1er jour de fréquentation. Une inscription de dernière minute pourra être prise en compte, à titre exceptionnel seulement si il reste de la place. Pour les séjours avec nuitée(s), une inscription allant de 15 jours à plusieurs mois avant la date de séjour pourra être demandée. Pour pouvoir s'inscrire à l'ALSH, l'enfant doit être âgé de 6 ans, être à jour dans ses vaccins. Les enfants ne pourront pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Les inscriptions se font par mail :

[accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr)  
[jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr)

L'accès à l'ALSH est soumis à l'inscription préalable de l'enfant avec le dossier complet puis pour chaque période scolaire. Pour pouvoir s'inscrire à l'ALSH, l'enfant doit être scolarisé dans une école de la commune de St Léonard de Noblat, être à jour dans ses vaccins. Les enfants ne pourront pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Les inscriptions se font par écrit, via la fiche de réservation transmise par mail aux familles **à la fin de chaque période**.

[periscolaire@ville-saint-leonard.fr](mailto:periscolaire@ville-saint-leonard.fr)

Le fonctionnement général des ALSH est défini par leurs projets éducatifs et pédagogiques. Ils sont à disposition sur les différentes structures.

A son arrivée, l'enfant doit être amené auprès de l'équipe d'animation à l'intérieur de la structure.



**Un enfant ne doit pas être laissé seul sur le parking de l'ALSH.**

## LES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS SONT EN LIGNE SUR NOS SITES :



<http://foyer-rural-saint-leonard.fr>



Enfance Jeunesse St Léo



Foyer\_rural\_saint\_leonard87



<https://www.ville-saint-leonard.fr>



Ville de Saint-Léonard de Noblat



ville\_de\_st\_leonard-de-noblat





## RÈGLEMENT INTÉRIEUR AU 1ER JUILLET 2026

### IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

L'Accueil de Loisirs est soumis à un numéro de déclaration auprès des services compétents (0870095 agrément associatif du Foyer Rural sous concession de services avec la ville de St Léonard de Noblat) - Chemin de La Forestière 87400 ST Léonard de Noblat, il possède une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'ALSH accueille les enfants à partir de 6 ans en période périscolaire et extrascolaire.

### CONDITIONS INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

Chaque réservation doit être accompagnée du dossier d'inscription dûment complétée et signée. Une réservation pourra être refusée si le dossier n'est pas complet.

Tout changement familial (changement d'adresse par exemple) devra être spécifié afin de mettre à jour le dossier, ainsi que les jugements et autorisations des personnes à récupérer votre enfant. Une pièce d'identité sera demandé par l'équipe.

### HORAIRES ET MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h20 à 18h30 en dehors de ces créneaux horaires l'ALSH n'est pas responsable de votre enfant (sauf sortie exceptionnelle programmée).

L'accueil du matin se fait entre 7h20 et 9h00 et le soir entre 17h00 et 18h30.

Des retards à répétition pourront entraîner une annulation de réservation de votre enfant.

Les annulations doivent se faire par mail 48h avant le 1er jour d'inscription en période scolaire et petites vacances et 8 jours avant durant la période estivale (sans quoi la journée sera facturée).

**L'ALSH est fermé pour l'année scolaire 2026-2027  
du 28 décembre 2026 au 03 janvier 2027 et du 09 août au 15 août 2027.**

### CONDITIONS D'ENCADREMENT

Le respect des taux d'encadrement réglementaires est de 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus (en sortie baignade 1 animateur pour 8 enfants). Les encadrants peuvent être des jeunes en apprentissage BAFA (à partir de 16 ans) mais aussi des animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance...). L'équipe de direction est qualifiée de diplômes allant du BPJEPS au DEJEPS. Le projet éducatif et pédagogique est à disposition au sein de la structure d'accueil.

### SANTE

Votre enfant ne pourra être accueilli en cas de maladies contagieuses. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants porteurs d'allergies ou de pathologies chroniques devra être obligatoirement fourni. Aucun médicament ne sera administré en dehors du cadre d'un PAI signé par le médecin référent et validé par la direction.

### VIE EN COLLECTIVITE et PREVENTION HARCELEMENT

Aucune sanction physique, humiliante ou dégradante n'est admissible, conformément à l'article L. 371-1 du Code civil issu de la loi du 10 juillet 2019.

Tout comportement perturbateur au sein de l'ALSH pourra être suivi d'une exclusion temporaire ou définitive.

### DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION

La protection du droit à l'image et de la vie privée des enfants constitue un enjeu majeur à l'ère numérique, c'est pourquoi une autorisation vous est demandée concernant la prise de photo. Tout traceur électronique est interdit afin de garantir la sécurité des enfants et un environnement serein. Si un traceur est découvert il sera confié à la direction et remis aux parents. L'enfant pourra être refusé d'accueil.

Les objets personnels et de valeur sont interdits au sein de la structure, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

### MODALITES FINANCIERES

Les factures sont effectuées tous les débuts de mois qui suit l'accueil de votre enfant et envoyées par mail. Le passeport jeunes CAF87 doit être fourni au dossier ainsi les aides seront directement déduites sur la facture. Différents règlements sont acceptés : chèques vacances, espèces, chèques ou virements. Nous n'acceptons pas les chèques CESU et tickets CAF.

NOM (responsable légal) :

SIGNATURE précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Prénom :

# TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

## TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI ET VACANCES HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT



| TRANCHES QF   | JOURNEE VACANCES | 1/2 JOURNEE SANS REPAS | 1/2 JOURNEE AVEC REPAS | FORFAIT SEMAINE |
|---------------|------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| de 0 à 400    | 12,00 €          | 7,00 €                 | 8,00 €                 | 55,00 €         |
| de 401 à 769  | 13,00 €          | 8,00 €                 | 9,00 €                 | 60,00 €         |
| de 770 à 1200 | 14,00 €          | 9,00 €                 | 10,00 €                | 65,00 €         |
| 1201 et +     | 15,00 €          | 10,00 €                | 11,00 €                | 70,00 €         |

Les sorties ou activités spécifiques sont facturées entre 5€ et 20€ en supplément

## TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI ET VACANCES HABITANTS HORS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT



| TRANCHES QF   | JOURNEE VACANCES | 1/2 JOURNEE SANS REPAS | 1/2 JOURNEE AVEC REPAS | FORFAIT SEMAINE |
|---------------|------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| de 0 à 400    | 13,00 €          | 9,00 €                 | 10,00 €                | 60,00 €         |
| de 401 à 769  | 14,00 €          | 10,00 €                | 11,00 €                | 65,00 €         |
| de 770 à 1200 | 16,00 €          | 11,00 €                | 12,00 €                | 70,00 €         |
| 1201 et +     | 17,00 €          | 12,00 €                | 13,00 €                | 75,00 €         |

Les sorties ou activités spécifiques sont facturées entre 5€ et 20€ en supplément

## TARIFS ACCUEIL ET ALSH MERCREDI MATIN - HABITANTS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT

TARIFS EN VIGUEUR 2025-2026



| TRANCHES QF   | ACCUEIL matin | ACCUEIL soir (avec goûter) | ACCUEIL matin et soir ALSH mercredi matin (sans repas) | FORFAIT MENSUEL |
|---------------|---------------|----------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------|
| de 0 à 400    | 1,65 €        | 2,35 €                     | 3,35 €                                                 | 43,00 €         |
| de 401 à 769  | 1,75 €        | 2,45 €                     | 3,45 €                                                 | 44,00 €         |
| de 770 à 1200 | 1,85 €        | 2,55 €                     | 3,55 €                                                 | 45,00 €         |
| 1201 et +     | 1,95 €        | 2,65 €                     | 3,65 €                                                 | 46,00 €         |
| tarif social* | 1,00 €        | 1,50 €                     | 2,00 €                                                 |                 |

\*sur demande des services sociaux

## TARIFS ACCUEIL ET ALSH MERCREDI MATIN - HABITANTS HORS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT

TARIFS EN VIGUEUR 2025-2026



| TRANCHES QF   | ACCUEIL matin | ACCUEIL soir (avec goûter) | ACCUEIL matin et soir ALSH mercredi matin (sans repas) | FORFAIT MENSUEL |
|---------------|---------------|----------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------|
| de 0 à 400    | 2,25 €        | 2,95 €                     | 4,85 €                                                 | 65,00 €         |
| de 401 à 769  | 2,35 €        | 3,05 €                     | 4,95 €                                                 | 67,00 €         |
| de 770 à 1200 | 2,45 €        | 3,15 €                     | 5,05 €                                                 | 69,00 €         |
| 1201 et +     | 2,55 €        | 3,25 €                     | 5,15 €                                                 | 71,00 €         |

## TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

TARIFS EN VIGUEUR 2025-2026



|                                                  |        |
|--------------------------------------------------|--------|
| maternelle                                       | 2,90 € |
| élémentaire                                      | 3,10 € |
| extérieur commune                                | 4,10 € |
| tarif social (sur demandes des services sociaux) | 1,00 € |

familles résidant la commune : à partir du 3ème enfant, tarifs minorés de 50 %

## TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le passeport jeune de la CAF est à remettre lors de l'inscription, la prise en charge est déduite directement sur la facture.

D'autres aides sont possibles, renseignez vous auprès de votre : MSA, comité d'entreprises, CCAS de votre commune et services sociaux.

La facturation est envoyée mensuellement. Le dossier d'inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, il est à renouveler pour chaque rentrée scolaire.

**Un acompte de 50% devra être réglé au moment de la réservation pour les vacances d'été.**

Pour inscrire votre enfant, vous devez être à jour sur vos factures dans le cas contraire ceci justifie un refus d'inscription.

## DOCUMENTS A FOURNIR



**POUR LE DOSSIER DE L'ALSH  
et ESPACE JEUNES  
FOYER RURAL-CENTRE SOCIAL :**

**VACANCES et MERCREDI APRES-MIDI  
EXCLUSIVEMENT**

- ☐ Fiche d'inscription et sanitaire du présent dossier complétées et signées
- ☐ Copie des vaccinations à jour
- ☐ Jugement du tribunal (le cas échéant)
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition ou attestation Q.F. de la CAF
- ☐ Attestation assurance scolaire et extra scolaire



**POUR LE DOSSIER DE  
L'ALSH MUNICIPAL :  
HORS VACANCES et MERCREDI  
MATIN**

- ☐ Fiche d'inscription et sanitaire du présent dossier complétées et signées
- ☐ Copie des vaccinations à jour (si nouvelle inscription)
- ☐ Copie du livret de famille (si nouvelle inscription)
- ☐ Jugement du tribunal (le cas échéant)
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition ou attestation Q.F. de la CAF (à renouveler tous les ans)
- ☐ Attestation assurance scolaire et extra scolaire (pour l'année scolaire à venir)
- ☐ Certificat de radiation de l'ancienne école (si nouvelle inscription)
- ☐ Courrier de dérogation de la commune de domicile (si domiciliés hors St Léonard et nouvelle inscription)
- ☐ Copie carte d'identité ou passeport des représentants légaux (si nouvelle inscription)



\* Dans le cadre du Règlement Européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations recueillies sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis. Ces informations sont conservées durant toute la période de fréquentation des activités par l'enfant puis archivées pour une durée de 10 ans ou fixée par les obligations légales de conservation. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification auprès du délégué à la protection des données de la commune de Saint Léonard de Noblat, enregistré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés sous la référence DPO-61986. Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.

Conformément au décret n°2002-883 du 03 mai 2002, les ALSH de St Léonard de Noblat ont fait l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du SDJES 87 rattaché depuis à la DSDEN depuis le 1er janvier 2021.

# FICHE D'INSCRIPTION 2026.2027

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse :



Code Postal :

Ville :

Classe :

École :

☐ Restaurant scolaire

☐ Accueil matin / soir

☐ ALSH périscolaire mercredi

☐ L ☐ M ☐ J ☐ V

☐ Transport Scolaire

☐ ALSH Foyer Rural

Représentant légal 1 ☐ destinataire facture

NOM :

Prénom :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Date de naissance :

Profession :

Situation matrimoniale :

Adresse si différente de l'enfant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

☐ oui j'accepte l'utilisation de mon mail pour recevoir les informations en lien avec les activités scolaires et périscolaires.

Représentant légal 2 ☐ destinataire facture

NOM :

Prénom :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Date de naissance :

Profession :

Situation matrimoniale :

Adresse si différente de l'enfant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

☐ oui j'accepte l'utilisation de mon mail pour recevoir les informations en lien avec les activités scolaires et périscolaires.

## RÉGIME DE COUVERTURE SOCIALE

n°allocataire CAF : -----

n° SECU : -----

☐ bénéficiaire du passeport CAF

☐ J'autorise l'ALSH a recueillir des informations concernant mon droit au passeport jeunes auprès de ma CAF afin de vérifier mon éligibilité et de simplifier mes démarches.

Je soussigné,

autorise mon enfant à repartir seul de la structure et/ou école. Signature :

## ASSURANCE

☐ Je reconnais être couvert par une police d'assurance garantissant ma responsabilité civile ainsi que la responsabilité personnelle de mon enfant confié aux différents services.

## DROIT à L'IMAGE \*(RGPD)



La présente demande d'autorisation est destinée a recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour l'utilisation de photographies, sons et vidéos dans les supports de communication de la structure. Ces deniers étant réalisés dans le cadre des activités. J'autorise : ☐ OUI ☐ NON

En dehors des responsables légaux, indiquer les personnes autorisées à prendre en charge mon enfant :

Nom et prénom :

lien de parenté :

tél. :

Nom et prénom :

lien de parenté :

tél. :

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions générales d'accès, des tarifs en vigueur, du règlement intérieur, avoir fourni tous les documents nécessaires à inscription de mon enfant, la véracité des éléments renseignés.

Fait à : -----

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Signature :

# FICHE SANITAIRE 2026.2027



NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ ☐ Féminin ☐ Masculin  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_ \_ \_ \_ \_ Ville : \_\_\_\_\_

## RÉGIME ALIMENTAIRE - ALLERGIES - PAI

Alimentaires : ☐ oui (précisez) \_\_\_\_\_ ☐ non  
 Médicamenteuses : ☐ oui (précisez) \_\_\_\_\_ ☐ non  
 Asthme : ☐ oui \_\_\_\_\_ ☐ non

Autres : \_\_\_\_\_

Votre enfant a un PAI ? ☐ oui ☐ non  
 merci de nous fournir une copie avec le traitement.

Informations complémentaires :

\_\_\_\_\_ (maladie, accident, lunettes, prothèse auditive / dentaire ...)

Votre enfant est-il en situation de handicap ? ☐ oui ☐ non

Précisez : \_\_\_\_\_  
 Si oui, merci de nous joindre une copie de l'attestation MDPH et **prendre contact avec le responsable de la structure afin d'accueillir au mieux votre enfant.**

**MERCI DE NOUS FOURNIR LA COPIE DES VACCINS DU CARNET DE SANTÉ  
 AVEC LE NOM DE VOTRE ENFANT INSCRIT DESSUS**

En cas d'urgences, nom de la personne à contacter : (père, mère, tuteur, autre : \_\_\_\_\_)

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| NOM et prénom :     | lien de parenté :   |
| n° de téléphone 1 : | n° de téléphone 2 : |
| NOM et prénom :     | lien de parenté :   |
| n° de téléphone 1 : | n° de téléphone 2 : |
| NOM et prénom :     | lien de parenté :   |
| n° de téléphone 1 : | n° de téléphone 2 : |

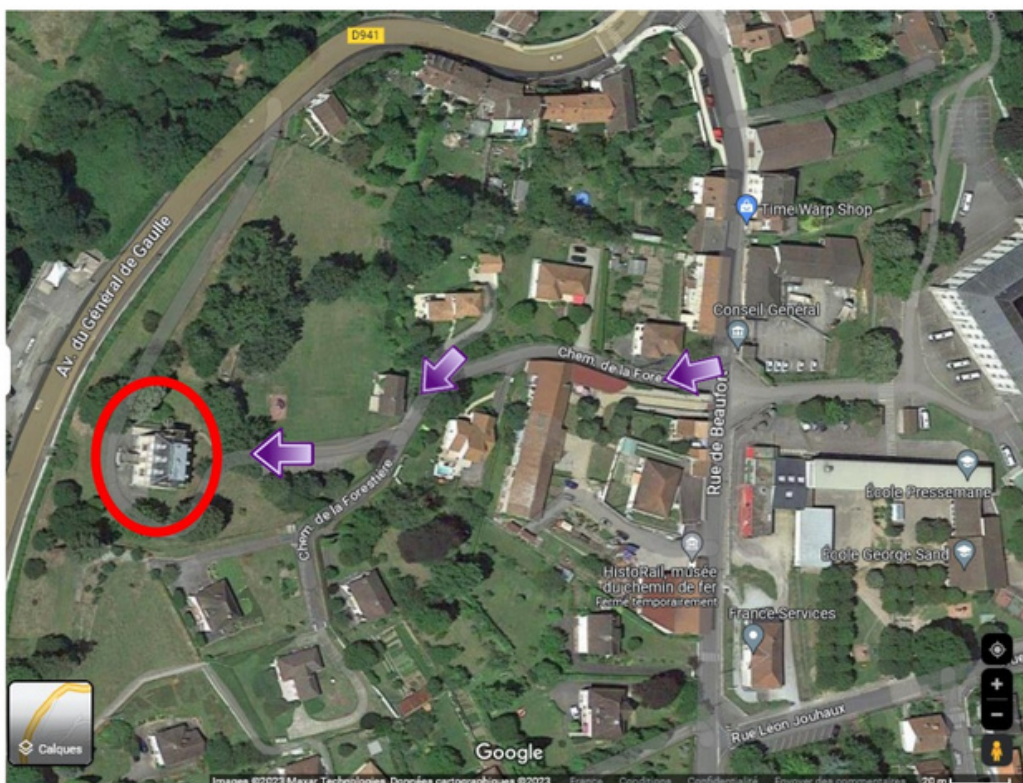
Je soussigné(e), M. Mme \_\_\_\_\_ responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe pédagogique de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale d'urgence) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à : \_\_\_\_\_ le :

Signature :

# ACCUEIL DE LOISIRS CHEMIN DE LA FORESTIERE 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

OÙ NOUS  
TROUVER ?



## ALSH MERCREDI AP-MIDI et VACANCES SCOLAIRES

Mme Sèverine JALOUNEIX

Directrice Coordinatrice

06.52.12.74.45.

foyer 05.55.56.11.18 / ALSH 05.55.56.67.63  
[accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr)

## ESPACE JEUNES MERCREDI AP-MIDI et VACANCES SCOLAIRES / séjours

M. Jean COLOMBET

Référent jeunesse

foyer 05.55.56.11.18 / 07.49.49.02.48.

[jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr](mailto:jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr)

## ALSH MERCREDI MATIN et PERIODES SCOLAIRES (matin et soir)



Mme Marie-Charlotte SANTANA

Responsable du service jeunesse

Affaires scolaires-périscolaires

06.78.17.97.53

05.55.56.92.10.

[periscolaire@ville-saint-leonard.fr](mailto:periscolaire@ville-saint-leonard.fr)

Equipe d'animation

ALSH 05.55.56.67.63. / 06.42.39.73.44